



Journées POLEN: les 7 et 8 novembre 2011, SETRA

Retour sur le colloque national « Mesures compensatoires dans les projets
d'Infrastructures de Transports »:

Cadre réglementaire et retour d'expériences

Christelle BASSI, chef du service Infrastructures et Environnement





Colloque national mesures compensatoires : « aspects réglementaires et retours d'expérience »

- Cible:
- MOa État et Collectivités, BE naturalistes, associations de protection de la nature, Collectivités territoriales, sociétés concessionnaires, services instructeurs, communautés scientifiques, organismes gestionnaires d'espaces naturels
- Objectifs du colloque:
- Rappel des obligations réglementaires en terme de mesures compensatoires
- La mise en œuvre opérationnelle de la mesure
- Gestion de la mesure et le suivi à mettre en place
- Articulation mesures compensatoires et aménagement foncier





Colloque national mesures compensatoires : « aspects réglementaires et retours d'expérience »

- Cadre réglementaire, rappel dans les procédures d'instruction...
- Exposé de l'état de l'art du groupe de travail national
- Retours d'expériences des MOA: sociétés concessionnaires, du CG...
- Témoignages des DREAL PACA, Aquitaine, Lorraine, de l'ONEMA, des SAFER et des CA.
- Retour de l'autorité environnementale sur les insuffisances et les carences des mesures compensatoires, sur l'absence de prise en compte des effets cumulés
- Outils et méthodes pour la compensation des pertes de biodiversité et de la restauration des habitats naturels: retours des BE naturalistes sur les difficultés de terrain et de mise en œuvre
- Modifications foncières et agricoles, la question foncière et l'ingénierie
- Table ronde
- Communications de chercheurs





La compensation

- **Définition d'une mesure compensatoire**
- **Principes clés de la compensation**
- **Doctrine nationale « ERC »**





Une mesure compensatoire est :

- Une action visant à offrir une **contrepartie positive à un impact dommageable non réductible** provoqué par un projet
- De façon à maintenir la biodiversité dans un **état équivalent ou meilleur** à celui observé avant la réalisation du projet.
- Elle n'intervient que sur **l'impact résiduel**, lorsque toutes les mesures envisageables ont été mises en œuvre pour éviter puis réduire les impacts négatifs sur la biodiversité.

Additionnalité écologique
Complémentarité à l'action publique

Équivalence (écologique, territoriale, sociale)
Type, qualité, quantité
Espèces, habitats, fonctions, services

Définition des impacts
Compensation en dernier recours
Séquence éviter/réduire/compenser



Éléments d'état des lieux





La démarche d'état des lieux

- **Démarche engagée par le Ministère de l'écologie (MEEDDM), pour :**
 - Mieux connaître les pratiques en région
 - Faire remonter les bonnes pratiques
 - Identifier les principaux obstacles

- **Sources de l'état des lieux**
 - Enquête auprès des DREAL
 - 14 études de cas approfondies





En amont : conception des mesures compensatoires

- **Corpus réglementaire existant mais en pratique difficultés / articulation des procédures d'instruction des projets**
 - Multiples procédures d'instruction
 - Séquençage des enjeux / calendrier
 - Résultat : prise en compte tardive de la biodiversité
- **Dimensionnement des mesures compensatoires**
 - État initial inégalement évalué
 - Absence de méthodes standards pour évaluer les impacts (démarche souvent qualitative)
 - Recours à des ratios compensatoires souvent sans justification scientifique
 - Mesures compensatoires souvent mal définies dans les dossiers ou dont la conception n'est pas achevée
 - Nombre de spécialistes limité dans les services instructeurs





En aval : mise en œuvre et suivi des mesures compensatoires

- **Accès au foncier**
 - Structures spécialisées (ex : SAFER, Conservatoire du Littoral)
 - Difficulté à trouver des sites adaptés proches du lieu impacté, question d'anticipation
 - Peu d'engagements sur le foncier dans les actes d'autorisation
- **Calendrier de mise en œuvre des mesures compensatoires**
 - Rarement avant l'impact
- **Absence de professionnels et de « culture de la compensation »**
 - Émergence de quelques acteurs spécialisés
- **Suivi de la réalisation des mesures et évaluation de leurs résultats**
 - Constat de déficit
- **Mutualisation / capitalisation des connaissances**
 - Des outils de suivi au niveau régional ou par secteur mais pas d'outil harmonisé
 - Des guides sectoriels et régionaux mais pas de doctrine nationale





Travaux en cours

- **Comité de pilotage (COFIL) national**
- **Groupes de travail issu du COFIL**





L'installation du Comité de pilotage national sur la séquence éviter/réduire/compenser

■ Origines

- **État des lieux** mitigé de la mise en œuvre des mesures compensatoires
- Avancées du **Grenelle II**

■ Programme d'actions sur l'ensemble de la séquence

- Objectif global : aboutir à une **doctrine nationale**
- **Actions en amont** :
 - Articulation des procédures
 - Stratégies de sécurisation foncière (étude avec la SAFER)
 - Renforcement des systèmes d'information sur la biodiversité
- **Actions en aval** :
 - Étude de faisabilité d'un outil de suivi des projets (cf. Grenelle)
 - Expérimentation de l'offre de compensation





Le groupe de travail sur une doctrine nationale éviter/réduire/compenser

- Co-construire une **doctrine nationale sur la séquence éviter/réduire/compenser**
- **Périmètre** de la doctrine
 - * Séquence éviter/réduire/compenser
 - * Projets et plans/programmes
 - * Doctrine généraliste couvrant toute la réglementation
 - Biodiversité remarquable et ordinaire
- **Structure** de la doctrine
 - * 24 fiches
 - * Réglementation, définitions, doctrine, préconisations méthodologiques





Publications à venir

- Note d'informations mesures compensatoires, SETRA
- Actes du colloque, site ITTECOP

